

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 07 DECEMBRE 2017 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoints :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	non	M BEMELS		
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. M FOURNIVAL Anthony	non		oui	
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non			oui
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. M JOHANNIN Thierry	non		oui	
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. M DERRACHI Rachid	oui			
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme GOASDOUE

**Question orale sans débat en application de l'article 3 du règlement intérieur du Conseil municipal :**

M FISSEUX a adressé une question à M le Maire concernant la vente du centre culturel.

M le Maire lui a répondu.

La question de M FISSEUX et la réponse de M le Maire seront retranscrites intégralement dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de ce jour.

**Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°15 à 21).**

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 septembre 2017 :**

• **le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 septembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.**

**1. Personnel communal : assurance statutaire :**

Depuis de nombreuses années, la Commune adhère au contrat groupe du CIG en matière d'assurance statutaire du personnel.

Le contrat en cours avec Dexia Sofcap va arriver à échéance au 31/12/2018.

Toutefois compte tenu des délais de mise en concurrence, il convient que la procédure soit lancée dès le 01 janvier 2018.

**Le Conseil Municipal,**

• **à l'unanimité, a décidé de son adhésion au contrat groupe du CIG dans le cadre de la renégociation du contrat qui se déroulera en 2018,**

• **à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer la convention et les autres pièces relatives au lancement de cette démarche.**

**2. Personnel communal : application du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :**

Le régime indemnitaire susceptible d'être attribué au personnel communal a subi une importante réforme simplificatrice.

Précédemment, la plupart des agents percevaient plusieurs primes avec des modes de calcul très variables. Dorénavant, il n'existe plus qu'une prime par agent d'un montant au moins égal à celui de l'ancien régime.

Le RIFSEEP comprend :

• une part fixe obligatoire (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise-IFSE)

• et une part variable facultative (complément indemnitaire annuel-CIA)

La Commune a décidé de retenir les deux piliers RIFSEEP mais de n'appliquer le second que de façon que très exceptionnelle.

Le 26 septembre 2017, le Comité technique du CIG a émis un avis favorable sur le projet de délibération relatif à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a décidé de l'application du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 01 janvier 2018,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence de ce nouveau dispositif sur le budget M14 2018 et les suivants.

**3. CCVO3F : intégration de la vidéo protection dans les statuts :**

Au cours du dernier Conseil communautaire, il a été décidé que la vidéo protection ferait partie dorénavant des compétences intercommunales.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé l'intégration de cette nouvelle compétence dans les statuts de l'intercommunalité.

**4. Don de la Commune aux sinistrés de l'ouragan IRMA :**

En septembre 2017 et durant environ trois semaines, la Commune a lancé une souscription auprès des habitants de la Commune pour collecter des fonds au profit des sinistrés de cet ouragan (Antilles françaises). Ils ont été transmis à la fondation de France.

La Commune souhaite à son tour aider les sinistrés en faisant un don de 1000€ à la fondation de France.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a autorisé ce don de 1000,00€ à la fondation de France au profit des sinistrés de l'ouragan IRMA,
- à l'unanimité, a pris acte de l'imputation de ce don sur du budget de la Commune.

**5. Don de M LANGLOIS André à la Commune :**

Par un courrier en date du 16 octobre 2017, Maître RAVE, notaire chargé de la succession de M LANGLOIS André qui est décédé le 12 décembre 2016, a informé la Commune que M LANGLOIS lui a fait don par testament d'une somme de 189 479,25€.

Dans son testament, M LANGLOIS a indiqué très précisément la destination de son leg.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a accepté ce don,
- à l'unanimité, a pris acte qu'en pleine concertation avec le Notaire et la Trésorerie de Beaumont sur Oise, qu'une répartition du montant total de ce don ait lieu entre le CCAS à hauteur de 49 479,25€ et de la Commune pour le solde soit 140 000,00€ assortie d'une réserve expresse et exclusive que ce montant revenant sur le budget

communal ne soit affecté qu'à des opérations d'investissement ayant trait aux enfants non majeurs de la Commune et aux seniors de la Commune.

**6. Demande de subvention : restauration de l'église (tranche ferme clocher et tranche conditionnelle n°1 nef) auprès du Conseil régional d'Ile de France et du Conseil départemental du Val d'Oise :**

Par une délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2017, la Commune avait sollicité la DRAC Ile de France, le Conseil régional d'Ile de France et le Conseil départemental du Val d'Oise afin d'obtenir une subvention relative à la restauration de l'église (tranche ferme clocher et tranche conditionnelle n°1 nef).

Sur les crédits non utilisés en 2017, la DRAC Ile de France a déjà provisionné une subvention de 100 000€ pour 2018 correspondant aux travaux de la tranche ferme (2018-2019).

Depuis avril 2017, les règles d'attribution ayant été modifiées par le Conseil régional d'Ile de France et le Conseil départemental du Val d'Oise, il convient que la Commune en délibère à nouveau.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a confirmé sa volonté de poursuivre la restauration de l'église en 2018-2019 par l'engagement de la tranche ferme relative à la rénovation extérieure du clocher et immédiatement après l'engagement de la tranche conditionnelle n°1 relative à la rénovation de la nef ,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à solliciter l'aide du Conseil régional d'Ile de France et du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre des travaux décrits ci-dessus et à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant,
- à l'unanimité, a pris avec acte de l'inscription des fonds nécessaires à ces travaux tant en recettes qu'en dépenses au budget M14 2018 et aux suivants.

**7. Demande de subvention : assainissement allée de la sablonnière auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;**

Par une délibération du Conseil Municipal du 07 septembre 2017, la Commune a sollicité le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Seine Normandie concernant les travaux préparatoires relatifs à la réalisation de l'assainissement allée de la Sablonnière.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a confirmé simplement sa volonté d'engager ces travaux par ailleurs déjà inscrits tant en recettes qu'en dépenses au budget M14 2017 conformément à la charte qualité de l'AESN (voir délibération n°46/2017 du 20 juin 2017),
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre des travaux décrits ci-dessus et à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

**8. Budget M14 : inscriptions en non-valeur :**

Par un mail en date 20/10/2017, le Trésor public propose que :

- cinq titres émis en 2017 d'un montant compris entre 16,10€ et 114,93€ représentant un total de 244,27€,
- un titre émis en 2016 d'un montant de 5,50€, seront classés en non-valeur car après recherche, ils s'avèrent irrécouvrables.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstention de MM FISSEUX et DERRACHI), a décidé de l'admission en non-valeur de ces créances anciennes,
- à la majorité (abstention de MM FISSEUX et DERRACHI), a pris acte que les dépenses liées à cette procédure d'admission en non-valeur seront portées à l'exercice 2017.

**9. Budget M49, application de la nomenclature détaillée au 01 janvier 2018 :**

A compter du 01 janvier 2018, toutes les opérations budgétaires et comptables relatives au service assainissement ou budget M49 entreront dans le cadre de la nomenclature détaillée.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a décidé de l'application de la nomenclature détaillée au cadre comptable du service assainissement ou budget M49 au 01 janvier 2018.

**11. DM M 14 n°3 :**

Au présent compte rendu, un **tableau joint** donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M14.

**Le Conseil Municipal,**

- (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ ; MM FISSEUX et DERRACHI), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- (abstention de Mme DUBIN et M DIAZ ; MM FISSEUX et DERRACHI), a pris acte de leur incidence au budget 2017 M14.

**12. DM M 49 n°1 :**

Au présent compte rendu, un **tableau joint** donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M49.

**Le Conseil Municipal,**

- (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- (abstention de Mme DUBIN et M DIAZ), a pris acte de leur incidence au budget 2017 M49.

**13. Question diverse - fixation de la participation des familles aux séjours été 2018 ALSH (primaires) et adolescents :**

Afin d'obtenir des prix attractifs pour ces deux séjours, la Commune doit les réserver dès la fin 2017.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a fixé le montant de la participation due par les familles ainsi que la part restant à la charge de la Commune,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2018 de la Commune.

**14. Question diverse - élagage d'office route de Courcelles :**

La Commune a fait procéder à un élagage d'urgence et d'office tout le long de la route de Courcelles entre la zone d'activités et la RD78 et ce, sur les deux rives de la chaussée (marais de Courcelles).

Cet élagage d'urgence a été rendu nécessaire car :

- les réseaux aériens étaient menacés,
- la circulation sur la route était dangereuse du fait que des arbres dépérissant pouvaient tomber à chaque instant.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a fixé le montant de la participation due par chaque propriétaire concerné par cet élagage d'office au prorata du linéaire de leur parcelle concerné selon le détail figurant ci-dessus,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2017 de la Commune.

**15. Question diverse - CCVO3F mutualisation des moyens de reprographie :**

Dans le cadre du renouvellement des prestations de location et de maintenance du parc de photocopieurs, la mutualisation des moyens au sein de la CCVO3F est envisagée.

Un groupement de commande va être constitué.

Une procédure de consultation unique sera assurée par le coordonnateur du groupement. Le marché public sera passé pour une durée de 5 ans

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a accepté la constitution d'un groupement de commande entre les Communes de L'Isle Adam, de Mériel, de Méry-sur-Oise, de Parmain, de Presles et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public de location et la maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés
- à l'unanimité, a pris acte que la Commune de L'Isle-Adam sera désignée comme coordonnateur du groupement
- à la majorité (abstentions de MM BEMELS et SCHOLLA), a nommé M BEMELS (titulaire) et M SCHOLLA (suppléant) comme représentants de la Commune de Presles dans le cadre de ce groupement de commandes,

- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes et toutes les pièces administratives.

**16. Question diverse – Centre culturel, signature de la promesse de vente :**

Par la délibération 03/2016 du 18 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé du principe de vente du centre culturel au plus tard le 31 décembre 2018.

Dorénavant après que la décision d'engager cette vente ait été actée par la Commune, il convient de signer une promesse de vente puisque l'acquéreur potentiel présente toutes les garanties d'usage et qu'il a manifesté sa volonté de se porter acquéreur de cet équipement public aux conditions fixées par la Commune.

Toutefois la signature de l'acte sera reculée entre le 01 janvier 2020 et le 31 aout 2020 du fait du retard pris dans l'approbation du PLU.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (contre M FISSEUX et DERRACHI), a confirmé sa volonté de vendre le centre culturel sis au 19, rue Adalbert Baut aux conditions fixées dans la délibération 03/2016 du 18 février 2016,

- à la majorité (contre M FISSEUX et DERRACHI), a pris acte que l'acquéreur avait accepté toutes les conditions mentionnées dans la délibération 03/2016 du 18 février 2016,

- à la majorité (abstention de M BEMELS et contre M FISSEUX et DERRACHI), a autorisé M le Maire à signer la promesse de vente relative au centre culturel sis au 19, rue Adalbert Baut.

Il a été fait lecture :

- du rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée sur la Commune en 2016
- du rapport TRI OR 2016.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h45.

A Presles, le 08 décembre 2017.



Le Maire Pierre BEMELS.

**BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°03/2017 DU 07 DECEMBRE 2017**

FONCTIONNEMENT			
objet	débit	crédit	
FNGIR		73923/014	10,00 €
formation des élus	6535		10,00 €

INVESTISSEMENT			
objet	débit	crédit	
remboursement assureur nouveau crédit en recette de la SI		024	5 950,00 €
remboursement assureur nouveau crédit en recette de la SI		024	5 350,00 €
acquisition parcelle angle RD78 et route de Courcelles plus frais notariés	nouvelle opé cpte 2112/01		
remboursement assureur nouveau crédit en recette de la SI		024	600,00 €
église amirés SOCOETC 2016	481/2015		600,00 €
serveur mairie		557/2016	3 935,00 €
extension réseau électrique rue de l'isle Adam			
cimetière 1 tranche reprise et columbarium	nouvelle opé cpte 2315/822		3 935,00 €
restructuration place de la gare AMO		528/2016	12 050,00 €
médiathèque serveur	511/2016		12 050,00 €
médiathèque vidéo projecteur		559/2017	20,00 €
médiathèque mobilier exposition		560/2017	800,00 €
emprunt remboursement en capital non comptabilisé lors du vote du budget en mars 2017 (montant inconnu)	1641	561/2017	4 747,76 €
			5 567,76 €

08 DEC. 2017  
  
 Le Maire,

**BUDGET M49 DECISION MODIFICATIVE N°01/2017 DU 07 DECEMBRE 2017**

FONCTIONNEMENT			
objet	débit	crédit	
arriérés factures SANET et STPE		61523	28 500,00 €
diminution du virement de la SE vers la SI	023		28 500,00 €

INVESTISSEMENT			
objet	débit	crédit	
diminution du virement de la SE vers la SI		021	28 500,00 €
réseau d'assainissement allée de la sablonnière	chapitre 23		28 500,00 €

08 DEC. 2017  
  
 Le Maire, R. ...